



2026/171



I-2026-10



AGZ47-01



53E TROPHÉE INTERNATIONALE GIPUZKOA

Le Salon est ouvert à tous les photographes amateurs et professionnels du monde entier. Cette exposition internationale bénéficie du parrainage de la Fédération Internationale de l'Art Photographique (FIAP), de la Confédération espagnole de photographie (CEF) et de la Fédération des groupes photographiques du Pays basque (FAFPV), est régie par ses règles et peut bénéficier de doctorats honorifiques.

MODALITÉ

Fichiers numériques.

SECTIONS

A - Monochrome : thème libre. Selon la définition FIAP

B - Couleur : Thème gratuit.

C - Câlines : (Couleur ou monochrome)

ŒUVRES

Toutes les images doivent être entièrement photographiées par l'auteur et ne doivent pas incorporer des éléments sans rapport avec son écriture. **LES ŒUVRES PRODUITES PARTIELLEMENT OU ENTIÈREMENT PAR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) NE SERONT PAS ACCEPTÉES.** L'organisation peut demander les fichiers bruts des photographies utilisées. L'organisation se réserve le droit de rejeter toute image soumise qui ne respecte pas cette règle, pour laquelle elle peut utiliser tous les moyens à sa disposition, technologiques ou non, afin de disqualifier cette image même après son attribution.

FIAP

Les images créées par l'intelligence artificielle ne sont pas autorisées dans cette pièce ! Toutes les parties de l'image doivent être photographiées par l'auteur, qui détient les droits d'auteur sur toutes les œuvres soumises. Les contrevenants seront bannis à vie !

Si la photographie atteint le niveau de finaliste ou sélectionnée, les fichiers en haute résolution seront demandés pour impression et exposition. Le non-envoi des fichiers demandés implique la disqualification du concours.

DROITS D'AUTEUR

Tous doivent avoir été entièrement photographiés par l'auteur participant, et ne doivent pas incorporer d'éléments étrangers. Les œuvres contenant du contenu contraire au droit à l'honneur, à la vie privée et familiale et/ou à l'image de soi des personnes, en particulier des mineurs, ne seront ni publiées ni acceptées. Les droits sur les œuvres soumises au concours ne peuvent être utilisés que pour la promotion de ce concours ou dans de nouvelles éditions de celui-ci. L'auteur des œuvres concurrentes, en tant que participant, est reconnu comme l'auteur de ces œuvres et a le plein droit d'autoriser leur exposition et leur publication dans des catalogues, triptyques, affiches, etc. Les organisateurs et les instances supérieures sont exemptés de toute responsabilité en cas de réclamation contre des tiers. Le candidat donne l'autorisation aux organisateurs et à leurs organes supérieurs à la mécanisation de ses données personnelles, toujours dans le cadre exclusif de la diffusion artistique de ses œuvres et de la publication de ses mérites et récompenses visant à obtenir les distinctions FIAP, CEF et EHATE.

NOTES

L'organisation se réserve le droit d'introduire les modifications qu'elle juge appropriées, dans le cadre des règlements des organisations sponsors (FIAP, CEF, EHATE) et de résoudre toute éventualité imprévue. L'organisation et les candidats acceptent les règles de ces règles. Les participants, rien qu'en participant à la compétition, acceptent les règles et reconnaissent le droit de l'organisation à utiliser librement leurs œuvres dans le cadre du concours, indiquant ainsi la

paternité. En cas d'infraction à une règle de ces règles, les organisateurs peuvent disqualifier une œuvre. En cas de désaccord, les deux parties se soumettent à l'avis qui peut être émis par l'organe supérieur de la hiérarchie, si l'une ou l'autre en fait la demande. Cette compétition bénéficie des distinctions FIAP n° 2026-XXX, CEF n° I-2026-XX, EHATE n° **AGZ47-01** et est soumise à leurs règles afin d'obtenir leurs distinctions.

RÈGLEMENTS DE PARRAINAGE DE LA FIAP

« En soumettant ses images ou fichiers à un salon sous parrainage FIAP, le participant accepte sans exception et sans objection que les images soumises puissent être examinées par FIAP afin de déterminer si elles respectent les règlements et définitions FIAP, même si le participant n'est pas membre de FIAP ; que FIAP utilisera tous les moyens à sa disposition pour cette entreprise ; que tout refus de coopérer avec la FIAP ou tout refus de soumettre les fichiers originaux capturés par la caméra, ou l'absence de preuves suffisantes, sera sanctionné par la FIAP et que, en cas de sanctions suite au non-respect des règlements FIAP, le nom du participant sera communiqué sous toute forme utile pour informer des violations des règles. Il est recommandé de laisser intactes les données EXIF dans les fichiers soumis afin de faciliter les enquêtes éventuelles. » Règles incluses dans le document FIAP « **SANCTIONS POUR VIOLATION DES RÈGLES FIAP ET DE LA LISTE ROUGE** » (DOC 038/2023 EN)

Un maximum de 4 photographies par section (12 photographies maximum) peut être soumise, non **présentées dans les éditions précédentes du Trophée International Gipuzkoa**. La même photographie ne doit pas être soumise dans plus d'une section.

Les images seront au format JPG, avec une taille maximale de 2500 pixels sur le côté le plus grand. Chaque fichier aura une taille maximale de 4 Mo. Il est recommandé que l'espace colorimétrique soit sRGB.

PRÉSENTATION

Uniquement via Internet. L'inscription, l'envoi des images et le paiement des frais d'admission se feront via le site web www.trofeogipuzkoa.com suivant les instructions du programme informatique. Les images peuvent être téléchargées sur le site à partir du 02/03/2026.

DROITS DE PARTICIPATION

Peu importe le nombre de sections auxquelles vous participez.

Par auteur :

22€ avec catalogue PDF.

32 € avec catalogue d'impression couleur **pour les candidats avec livraison au sein de l'Union européenne (UE).**

47 € avec catalogue d'impression couleur **pour les candidats avec expédition vers des pays hors de l'Union européenne (UE).**

Des groupes de plus **de 10** participants, ce sera **27 €** avec un catalogue imprimé en couleur. Contactez l'organisation (trofeogipuzkoa@sfg-ss.com) pour effectuer le paiement de cette manière.

Le paiement sera effectué via **PayPal**.

Note : Les paiements ne sont reconnus par le système que si PayPal est accessible via le lien de la plateforme **de participation FOTOGENIUS**, sinon l'organisation ne sera pas responsable de non-reconnaissance et le participant peut être exclu du concours n'ayant droit qu'à un remboursement de ses frais de participation.

CATALOGUE (5****FIAP)

Un catalogue sera publié avec une impression couleur de haute qualité, dans lequel toutes les œuvres primées et une collection des œuvres sélectionnées seront reproduites, indiquant le nom de leur auteur.

Un lien sera envoyé à l'email enregistré par les participants pour télécharger le catalogue en PDF.

CALENDRIER

Date de réception des travaux : 2 mars 2026

Date limite d'admission des œuvres : 1er juin 2026

Verdict du jury : 27/28 juin 2026

Envoi de notifications : 10/14 août 2026

Cérémonie de remise des prix : 13 novembre 2026

Exposition : Novembre 2026

Soumission au catalogue : Janvier 2027

RÉCOMPENSES

Prix d'honneur « **TROPHÉE GIPUZKOA** » et **1000 €** pour la meilleure œuvre de l'exposition. Publication d'une courte biographie dans le catalogue.

INSIGNE SPÉCIAL FIAP et 500 € pour l'auteur ayant obtenu le plus grand nombre d'acceptations dans les trois sections. Publication d'une courte biographie dans le catalogue. En cas d'exæquo, l'organisateur décidera sans possibilité d'appel.

3 médailles d'or FIAP (une pour chaque section).
3 médailles d'argent FIAP (une pour chaque section).
3 médailles de bronze FIAP (une pour chaque section).
18 mentions honorables FIAP (six pour chaque section).

3 médailles d'or CEF (une pour chaque section).
3 médailles d'argent CEF (une pour chaque section).
3 médailles de bronze CEF (une pour chaque section).
18 mentions honorables du CEF (six pour chaque section).

3 diplômes de président (un par section).

Trophée MARQUES DE ROCAVERDE et 500 € (pour la meilleure œuvre d'un auteur résidant dans la Communauté autonome basque et en Navarre).

Un total de 60 prix et 1 500 €

JURY

Elle sera composée de trois membres de prestige reconnu, tant au niveau national qu'international. Les œuvres reçues seront présentées au jury qui déterminera conjointement le verdict et seront composées de :

- Soraya López (photographe)
- Begoña Guillén (Vice-présidente/Vice-présidente EHATE)
- Pilar Aguayo Tolosa (AFIAP, ACEF)

NOTIFICATION DES RÉSULTATS

Chaque auteur recevra par email des informations individuelles sur ses résultats selon le calendrier établi. Les œuvres sélectionnées et les auteurs primés seront publiés sur le site [web de www.trofeogipuzkoa.com](http://www.trofeogipuzkoa.com).

Les auteurs remportant un prix doivent envoyer les fichiers de la plus haute qualité pour imprimer le catalogue et l'exposition.

EXPOSITION

Une sélection des œuvres primées ainsi que la collection du meilleur auteur seront reproduites en 40x50 cm, indiquant le nom de leur auteur, et feront partie d'une exposition itinérante tout au long de 2026/2027.

DÉFINITION FIAP DE LA PHOTOGRAPHIE EN NOIR ET BLANC (MONOCHROME)

Œuvre en noir et blanc, allant du gris clair (blanc) au gris très foncé (noir), c'est une œuvre monochrome avec différentes nuances de gris. Une œuvre en noir et blanc entièrement transformée en une seule couleur sera considérée comme une œuvre monochrome, et peut apparaître dans la catégorie noir et blanc ; cette œuvre peut être reproduite en noir et blanc dans le catalogue d'un salon sous le parrainage de la FIAP. En revanche, une œuvre en noir et blanc modifiée par un changement partiel ou avec l'ajout d'une couleur devient une œuvre en couleur (polychrome), et doit apparaître dans la catégorie des couleurs ; ces œuvres doivent être reproduites en couleur dans le catalogue d'un salon sous parrainage FIAP.

PHOTOGRAPHIE DE CÂLINS

Un câlin est un geste d'affection qui consiste à enlacer une autre personne, la serrant contre son propre corps. C'est une expression universelle d'affection, de soutien, de salut ou d'adieu.

Types et significations des câlins :

- **Salut/câlin d'adieu** : Façon courante de saluer amis et famille
- **Câlin de réconfort** : Offrir un soutien émotionnel dans les moments difficiles
- **Câlin de célébration** : partager la joie et le bonheur
- **Étreinte romantique** : Entre couples, expression de l'amour et de l'intimité
- **Réconciliation** : faire la paix après un conflit

NOTES

Participer à ce Salon implique que le participant certifie l'auteur de ses œuvres et autorise l'organisation à reproduire ses œuvres envoyées gratuitement pour le catalogue, ainsi que pour tout moyen de diffusion et de promotion du Salon, en indiquant toujours le nom de l'auteur. Les auteurs sont responsables de l'absence de droits envers des tiers ainsi que de toute revendication de droits sur les images. Ce Salon n'assume aucune responsabilité pour l'utilisation abusive du droit d'auteur par les auteurs participants.

Participer à ce concours implique le respect de ces règlements, et l'organisation se réserve le droit de prendre sa décision dans tous les cas qui ne sont pas prévus dans ces règles. Il est recommandé de laisser les données EXIF intactes dans les fichiers soumis afin de faciliter les enquêtes éventuelles.

Le même auteur ne peut pas obtenir plus d'un prix international, national ou basque par section. **Ce concours est une épreuve qualificative pour le Trophée ARGIDIOLA organisé par la Fédération des Groupes Photographiques du Pays Basque (FAFPV).**

En soumettant des images dans un salon sous le parrainage de FIAP, le participant accepte sans exception et sans objection que les images soumises puissent être examinées par FIAP afin de déterminer si elles respectent ses règlements, que le participant soit ou non membre de FIAP. Tout refus de coopérer, comme le fait de ne pas soumettre les fichiers originaux tels qu'enregistrés par caméra, constituera un motif de sanction, rendant le nom du participant public de manière utile pour signaler les violations des règles.

Les photographies gagnantes feront partie de la Bibliothèque de photos de la Société Photographique de Gipuzkoa (SFG). Les gagnants autorisent l'organisation du concours à reproduire leurs œuvres dans n'importe quel support sans paiement de droits, ainsi qu'à les étendre pour exposition. L'organisation citera toujours le nom de l'auteur dans toute reproduction.

Les prix et le catalogue seront envoyés par courrier ordinaire à l'adresse indiquée par les participants à l'inscription. La Société Photographique de Gipuzkoa n'est pas responsable des pertes pouvant survenir lors de l'expédition ou qui n'ont pas été livrées en raison des exigences postales locales.

PROTECTION DES DONNÉES

Participer à ce salon implique de donner un consentement express, pour que les données personnelles fournies, y compris l'adresse e-mail, soient stockées, traitées et utilisées à des fins liées à ce salon par l'organisation. Le consentement est également donné pour que ces informations soient partagées avec des organisations ayant un accord officiel de reconnaissance, de parrainage ou d'accréditation avec cette émission. Le participant sait et accepte que participer à cette salle signifie que le statut et les résultats de la participation peuvent être rendus publics.